



LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'efficacité économique, la protection de l'environnement et la sécurité sur le lieu de travail sont trois grands domaines du développement durable. La présente brochure résume les récentes recherches de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur les instruments économiques en matière de politiques d'environnement, de santé et de sécurité aux niveaux national et sectoriel. La recherche a analysé les instruments économiques existants et potentiels dans les États membres de l'Union et a évalué leur efficacité des points de vue du lieu de travail et de l'environnement extérieur.

Grandes conclusions

- Il existe de nombreuses possibilités pour renforcer les instruments économiques dans presque tous les pays de l'UE. Le défi est le suivant: rechercher à partir d'applications existantes où ces instruments sont les plus efficaces.
- Le recours aux instruments économiques s'est répandu en matière de politique d'environnement. Par exemple, il est maintenant fréquent de lier le coût des réseaux d'égouts au volume et au taux de pollution des eaux usées.
- Les règlements tendent à dominer en ce qui concerne les politiques de santé et de sécurité. L'instrument économique le plus important consiste à lier la prime d'assurance à la performance et à accorder des primes et des ristournes si la réglementation sur la santé et la sécurité est satisfaisante.
- Les instruments économiques sur le lieu de travail posent des problèmes pratiques, par exemple, l'inspection et le suivi sur place peuvent être onéreux.
- Les instruments volontaires constituent une solution utile, surtout lorsque les objectifs sont clairement définis et approuvés par tous les acteurs.
- Le niveau d'intégration entre la santé et la sécurité, d'une part, et les politiques en matière d'environnement, d'autre part, est généralement faible.
- Il est nécessaire de renforcer la coordination entre la santé et la sécurité, d'une part, et les autorités en matière d'environnement, d'autre part, afin de limiter les risques de conflits et de minimiser les frais de mise en conformité.
- Acquérir des connaissances sur l'environnement, la santé et la sécurité entraîne des frais plus élevés pour les PME que pour les entreprises plus importantes. Des réseaux locaux informels peuvent réduire les coûts qu'entraîne la diffusion de bonnes pratiques.
- Des initiatives sur l'environnement, la santé et la sécurité peuvent avoir un effet nul ou positif.



Introduction

Les recherches de la Fondation ont analysé les instruments économiques (IE) existants et potentiels dans les États membres de l'UE afin d'évaluer leur efficacité, d'une part, du point de vue de l'environnement extérieur et, d'autre part, des points de vue de la santé et de la sécurité, ainsi que pour évaluer les possibilités que présente leur intégration dans ces domaines. La Fondation a eu recours à plusieurs méthodes de recherche: examen des conduites adoptées, entretiens téléphoniques, études de cas, ateliers avec des entreprises pour évaluer les impacts sur place. Les enquêtes ont porté sur l'importance relative de la réglementation et des instruments économiques, et elles ont étudié le genre d'initiatives suscitées par les entreprises pour répondre aux objectifs. L'encart 1 décrit les méthodologies utilisées dans les différentes phases de la recherche ainsi que les pays et les secteurs impliqués. La phase 1 a de plus examiné les problèmes d'emploi, alors que les phases 2 et 3 se sont particulièrement portées sur les PME.

Nature et importance des instruments économiques

Les mesures en matière d'environnement, de santé et de sécurité représentent deux types de coûts non marchands dans l'industrie. L'intervention des gouvernements pour réduire ces coûts porte rarement sur ces deux problèmes de manière intégrée. On estime, en général, que les instruments économiques sont une mesure peu onéreuse pour encourager les entreprises à changer de comportement. La politique européenne en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans les années 70 s'est caractérisée par des mesures visant à imposer certains niveaux de performances. Cette

démarche se caractérise par des réglementations ou des contraintes. Au lieu de laisser les entreprises évaluer elles-mêmes les coûts et les avantages des changements, elles sont obligées d'adopter telle ou telle mesure. Le refus entraîne des sanctions, d'habitude sous forme de poursuites judiciaires et/ou d'amendes.

Depuis les années 80 et 90, le nombre d'instruments économiques a beaucoup augmenté. Ils représentent des structures d'incitation qui encouragent l'entreprise à changer de comportement au lieu d'imposer des obligations. Il incombe à chaque entreprise d'examiner les changements du point de vue des coûts et des avantages. Une fois que les instruments économiques ont été introduits, c'est à l'entreprise de modifier son comportement. Dans la plupart des cas, les coûts du changement sont inférieurs à ce qui se passe s'il y a une contrainte. Par exemple, si l'objectif est de diminuer les émissions de CO₂ de 10 %, la législation obligera chaque entreprise à les diminuer de 10 % quels que soient les coûts. Si on adopte des instruments économiques, c'est à l'entreprise d'arriver à un compromis, si bien que la contribution des entreprises qui réduisent leurs émissions sans grands frais sera proportionnellement plus importante que dans le cas des entreprises qui n'adoptent pas d'options peu onéreuses. On arrive par conséquent aux mêmes résultats à un coût inférieur.

La situation est en réalité plus compliquée. Le cadre réglementaire est plus discriminatoire qu'on ne l'a indiqué ci-dessus, car les organismes de contrôle contrebalancent les coûts par rapport aux avantages, alors que les instruments économiques eux-mêmes ne sont pas gratuits. Les procédures de participation et d'information entraînent des coûts et il faut disposer de

Encart 1 – Phases de la recherche

	Institut de recherche	Pays	Méthode de recherche
Phase 1	Environment Institute, University College, Dublin	Allemagne Irlande	Vue d'ensemble des objectifs en matière d'environnement, de santé et de sécurité (OESS) Ateliers pour les entreprises dans chacun des secteurs suivants: <ul style="list-style-type: none">• industrie laitière• industrie textile• industrie chimique• bâtiment
Phase 2	Istituto di Economia delle Fonti di Energia e dell'Ambiente, Università Commerciale L. Bocconi, Milan	Danemark France Italie Portugal	Vue d'ensemble des politiques en matière d'OESS au niveau national Deux études nationales de cas portant sur des analyses bibliographiques, des recherches sur le <i>web</i> et des entretiens
Phase 3	Empresa de Análise Prevenção e Segurança (EAPS), Lisbonne	Danemark Allemagne France Irlande Italie Portugal	Intégration des phases 1 et 2 et analyse bibliographique Questionnaire au téléphone sur les industries de la métallurgie et du tourisme au Portugal

ressources, de même quand il s'agit d'assurer le suivi et de vérifier les options adoptées.

La recherche de la Fondation a étendu la définition des instruments économiques pour englober des actions suscitées par les entreprises de manière purement volontaire (par exemple, pas d'intervention du gouvernement pour modifier les marchés), des campagnes de formation (les firmes n'ont pas besoin d'équilibrer coûts et avantages) et lorsque la politique en matière d'assurance a servi à définir les responsabilités en cas d'accident (par exemple, indexation différentielle des prix pour déboucher sur des avantages commerciaux plutôt que sur des avantages sociaux).

Types d'instruments économiques

L'encart 2 figurant ci-dessous définit différentes classes d'instruments économiques.

Encart 2 – Types d'instruments économiques et autres incitations

- Prélèvement ou impôt
- Permis négociable
- Dépôt-remboursement
- Subvention sur l'activité à encourager, réduction des primes d'assurance
- Régime de responsabilité civile
- Accords volontaires
- Échelonnement des primes d'assurance et système de bonus

Les *prélèvements* ou les *impôts* sont perçus directement sur l'activité que les décideurs voudraient réduire (par exemple émission d'eaux usées) ou sur un produit dont la consommation est liée à une activité qui doit être découragée (par exemple teneur en plomb et carburant). Le *permis négociable* impose une restriction quantitative à une activité (par exemple émission de soufre) et autorise les entreprises à échanger ces restrictions entre elles pour qu'il y ait mise en conformité au coût le plus faible pour l'économie. Les programmes de *dépôt-remboursement* obligent les entreprises ou les ménages à payer une caution quand ils acquièrent certains produits (bouteilles en verre, bouteilles de gaz, piles). Ensuite, ils doivent rapporter ces produits utilisés au magasin, au point de vente ou à l'agence de recyclage pour se faire rembourser la caution. Les *subventions* sont un moyen commun d'encourager des activités sans danger, et elles réduisent les coûts qu'entraîne une activité socialement responsable. Les subventions prennent la forme de subventions d'équipement, d'emprunts sans intérêt ou à faible intérêt, d'abattements fiscaux. Un exemple: les subventions gouvernementales aux primes d'assurance pour les entreprises qui ont bonne réputation en matière de santé et de sécurité. Le *régime de responsabilité civile* comprend des mesures pour aider les individus à obtenir des compensations en cas de faute professionnelle grave en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les exemples comprennent le droit d'obtenir des informations sur la conduite des entreprises (par exemple le *US-Toxic Release Inventory*) ou de mettre en place des garanties de bonne exécution

pour couvrir les coûts des opérations de nettoyage. Les *accords volontaires* couvrent une gamme d'engagements non réglementaires de la part des entreprises (et souvent arbitrés par des associations professionnelles) pour suivre la performance, procéder à des améliorations, renforcer la sensibilisation et diffuser des bonnes pratiques. Depuis plusieurs années, les régimes d'assurance appliquent un *échelonnement des primes et des ristournes* en cas de faibles demandes d'indemnisation comme des incitations en matière de santé et de sécurité.

En pratique, les décideurs ont recours à des variations sur les instruments mentionnés ci-dessus ou sur plus d'un instrument à la fois. Par exemple, il se peut qu'un accord volontaire soit encouragé si l'on fait entendre clairement qu'une taxe ou qu'un règlement officiel seront imposés en l'absence de progrès accomplis. La sélection et le choix des instruments économiques doivent tenir compte de l'impact. Le principe du «pollueur-payeur» stipule que ceux qui émettent les substances polluantes doivent payer pour la pollution qu'ils causent, ce qui est le cas des taxes et des redevances. En outre, ces subventions présentent un coût pour les fonds publics; les permis négociables ont un impact sur le pollueur (attribution de permis par appel d'offres) ou sur les nouveaux arrivés (allocations fondées sur les émissions antérieures). Il est typique de voir que les accords volontaires ne demandent qu'aux entreprises de mettre au point des options à coût zéro.

Interaction entre les problèmes d'environnement, d'une part, et de santé et de sécurité, d'autre part

Dans certains cas, il n'existe pas de lien évident entre les problèmes d'environnement et de santé et de sécurité. Les problèmes de santé et de sécurité liés à l'effort physique sont en général très localisés et vont rarement au-delà de l'expérience individuelle ou du voisinage immédiat. De même, de nombreux problèmes d'environnement tels que les émissions de gaz qui provoquent l'effet de serre ont un impact plus global sans lien direct avec la santé ou la sécurité. En outre, des problèmes tels que les radiations et l'exposition aux substances toxiques sont des préoccupations communes dans les deux domaines.

La recherche a défini plusieurs domaines d'interaction entre, d'une part, la santé et la sécurité et, d'autre part, l'environnement extérieur. Il peut y avoir *conflit* lorsque a) les fonds manquent pour la recherche dans ces deux domaines et b) des mesures prises pour améliorer la santé et la sécurité entraînent une détérioration de l'environnement extérieur. Un exemple: la ventilation ou la climatisation pour améliorer les conditions internes, ce qui entraîne une augmentation de la consommation d'énergie. Des *gains* apparaissent lorsqu'une mesure prise pour améliorer l'environnement extérieur améliore également la sécurité des travailleurs. Par exemple, une moindre utilisation des pesticides (peut-être par le biais d'une taxe sur les pesticides) réduit les effets toxiques à la fois sur l'environnement extérieur et sur les travailleurs. Dans certains cas, il n'y a aucune interaction entre ces

deux domaines. Par exemple, il est difficile de voir comment des mesures prises pour réduire le risque de microtraumatismes répétés chez les secrétaires pourraient avoir un effet sur l'environnement. Néanmoins, s'il n'y a pas de lien direct entre les deux stratégies, il peut y avoir un impact indirect: par exemple, des préoccupations en matière de santé et de sécurité peuvent entraîner des changements de comportement qui, eux-mêmes, peuvent contribuer à une augmentation de la consommation d'énergie ou d'eau.

Instruments économiques dans l'environnement, la santé et la sécurité

Les instruments dans l'environnement en sont encore à leurs débuts, alors que, en matière de santé et de sécurité, nous avons une longue tradition qui remonte à 1870. Néanmoins, il faut bien dire que les travaux conceptuels et les pratiques sur les instruments économiques sont surtout apparus dans le domaine de l'environnement. Il est difficile d'imaginer comment certains instruments tels que les permis négociables pourraient être transférés à la santé et à la sécurité. L'encart 3 montre dans quelle mesure les différents types d'instruments économiques sont appliqués dans les pays étudiés.

Encart 3 – Instruments économiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité

	Environnement	Santé et sécurité (*)
<i>Taxe ou prélèvement</i>	Tous les pays	France (pour les PME)
<i>Permis négociable</i>	Allemagne	Aucun
<i>Dépôt-remboursement</i>	Danemark	Néant
<i>Subvention</i>	Fréquent	Danemark, France
<i>Régime de responsabilité civile</i>	Rare	Néant
<i>Accord volontaire</i>	Fréquent	Fréquent

* Si les abattements de prime d'assurance étaient inclus, cette liste comprendrait le Danemark, la France et le Portugal.

La recherche a montré que les accords volontaires sont le type le plus fréquent. En matière de santé et de sécurité, où ces instruments sont encore rares, il est fréquent que les compagnies d'assurances (ou le gouvernement, lorsque les contrats de prévention relèvent des pouvoirs centraux comme en France) modulent les primes que doivent payer les employeurs selon leur évaluation du risque d'accident. L'estimation du risque est liée généralement au secteur, quelquefois à la fréquence des accidents, et peut s'appuyer sur les pratiques de l'entreprise en matière de santé et de sécurité. Ce type de tarification liée à des considérations commerciales n'est pas toujours défini comme une incitation économique, mais il peut servir à améliorer le comportement de l'entreprise si la tarification est bien structurée.

L'instrument volontaire le plus fréquent dans le domaine de l'environnement est la conformité

à la norme ISO 14001 et à l'EMAS (système communautaire de management environnemental et d'audit). Ces systèmes comprennent une vérification externe et impliquent la volonté d'améliorer les normes en matière d'environnement. En définissant et en réduisant les dépenses superflues sur des activités telles que l'utilisation excessive de l'eau et de l'énergie, elles peuvent entraîner des économies pour l'entreprise dont l'image est par là renforcée.

Initiatives en matière d'environnement, de santé et de sécurité au niveau sectoriel (phase 1)

Industrie laitière

La recherche a montré que les préoccupations étaient les effluents, les décharges dans l'atmosphère (surtout la poudre de lait) et les déchets d'emballage. L'industrie laitière allemande est soumise à des instruments économiques sous la forme de taxes sur les eaux usées en fonction de leur taux de pollution. En matière d'environnement, une réglementation coercitive constitue l'impact fondamental. Les deux entreprises qui ont fait l'objet de l'enquête étaient conscientes de la norme EMAS, et l'entreprise irlandaise a été homologuée. Les considérations en matière d'environnement, de santé et de sécurité jouent en général de manière synergique: l'amélioration de l'hygiène, la réduction des prix et la lutte contre les émissions de gaz et d'ammoniac ont eu des effets dans les deux domaines stratégiques. Le programme EMAS a encouragé l'entreprise irlandaise à analyser et à cibler des économies. L'entreprise allemande a trouvé que les taxes sur l'énergie et l'eau l'ont incitée à trouver des solutions pour faire des économies en matière d'énergie et d'eau. En outre, les entreprises ont bénéficié d'une prime de 15 à 20 % sur le rendement en raison du label environnemental.

Textiles

Dans ce secteur, il existe des problèmes d'environnement en ce qui concerne les produits chimiques toxiques, les eaux usées, le bruit, la pollution atmosphérique. L'entreprise irlandaise a appliqué l'EMAS et a pu ainsi améliorer la gestion des processus existants. L'entreprise allemande, qui est en train de mettre en place l'EMAS, a dû payer des taxes sur le volume et le niveau de pollution des eaux usées. Il n'y avait pas d'autres instruments économiques en place en Allemagne et aucun en Irlande. Les deux entreprises ont estimé que l'action environnementale avait un effet positif sur la santé et la sécurité; par exemple, elle a réduit le recours à des substances dangereuses ou odorantes. L'impact sur la compétitivité était positif grâce à une meilleure sensibilisation des clients et peut-être une réduction des congés de maladie.

Produits chimiques

L'industrie chimique a estimé qu'il existe un lien étroit entre la santé et la sécurité, d'une part, et les problèmes d'environnement, d'autre part. Elle pense que les procédures mises en place pour réduire les émissions accidentelles ont un impact sur le lieu de travail et l'environnement extérieur. De même, les systèmes de gestion visant à améliorer la performance ont permis

des améliorations dans les deux domaines, par exemple la réduction de la consommation d'énergie. On a estimé que la réglementation augmente les coûts auxquels doit faire face le secteur et qu'il existe peu de possibilités pour que ces entreprises rentrent dans leurs frais. L'entreprise irlandaise a eu recours à des bonifications pour encourager les normes en matière de santé et de sécurité: ces montants ont été récupérés grâce à une réduction des périodes d'immobilisation.

Bâtiment

Les problèmes d'environnement sont nouveaux dans cette industrie. Le manque de lieux de décharge et les nouvelles normes de réduction des déchets d'emballage sont les grandes préoccupations. Les mesures en matière de santé et de sécurité sont plus avancées. En raison de la nature fragmentaire de l'industrie, il est difficile d'appliquer des normes. Les entreprises étudiées n'ont pas recours à des instruments économiques. Les mesures visant à recycler des déchets de construction peuvent être dangereuses, comme la mise en décharge sûre de certains matériaux (par exemple l'amiante).

Initiatives en matière d'environnement, de santé et de sécurité au niveau national (phase 2)

Danemark

Du point de vue de l'environnement, on est passé de la contrainte pure et simple à un recours croissant aux instruments fiscaux et économiques fondés sur le marché. Des écotaxes existent dans les domaines suivants: électricité, charbon, essence/diesel, batteries au plomb, émissions de soufre, certains solvants au chlore, pesticides, vignettes sur les véhicules lourds et taxes sur les déchets. En 1997, une taxe sur les eaux usées (ménagères et industrielles) a été votée. Des taxes sur l'énergie ont été introduites. Afin de permettre aux entreprises grosses consommatrices d'énergie de rester concurrentielles, celles-ci bénéficient de taux réduits si elles acceptent des contraintes sur leur consommation d'énergie. Dans quelques cas, les recettes de ces taxes servent à subventionner des technologies propres.

Les Danois ont souvent recours à des accords volontaires pour réduire les émissions et recycler les matériaux. Nous avons déjà mentionné l'écotaxe sur l'énergie; il existe des accords volontaires entre le gouvernement et les associations professionnelles sur les PVC, les piles au nickel cadmium, les accumulateurs au plomb, les produits d'emballage et les détergents à usage domestique. L'interaction entre les taxes et les accords volontaires sur les piles au nickel cadmium (NiCd) est illustrée ci-dessous.

Étude de cas sur les piles au nickel cadmium (Danemark)

L'élimination sauvage des piles au nickel cadmium (NiCd) est une source importante de cadmium dans l'environnement. Le recours toujours plus fréquent aux piles rechargeables (qui utilisent des cellules au nickel cadmium) aggrave ce problème. Depuis quelque temps, les municipalités ont organisé

l'élimination sans danger des piles. Néanmoins, environ 20 % de ces piles seulement étaient éliminées de cette manière. En 1991, le gouvernement et l'association pour la collecte des piles rechargeables ont signé un accord qui comprend une taxe sur les piles neuves et oblige les détaillants à organiser la collecte des piles usagées. Le nombre de piles récupérées s'est élevé à 35 %. Seuls près de la moitié des détaillants ont installé des réceptacles de récupération. Depuis 1995, une nouvelle écotaxe sur les piles au NiCd fait que leur prix est d'un tiers plus élevé que d'autres types. Une partie des recettes de cette écotaxe bénéficie à ceux qui récupèrent les piles usagées, et ils sont payés \$17,6 le kilo. Cette nouvelle politique fait que le public achète beaucoup plus les piles nickel hydrure et au lithium moins polluantes.

Au Danemark, la sécurité de la force de travail est assurée par des règlements. Toute entreprise qui emploie plus de cinq personnes doit être dotée d'un comité de sécurité. Le gouvernement danois subventionne les PME pour améliorer l'environnement de travail. Le programme «Amélioration de la vie au travail et croissance économique», doté d'un budget de 15 millions de couronnes danoises, est conçu pour améliorer la sécurité du travailleur et la compétitivité. D'autres programmes prévoient un supplément de 100 millions de couronnes danoises pour soutenir les entreprises. Les primes d'assurance obligatoires dépendent du niveau d'activité commerciale et des dommages et intérêts habituellement versés.

Le Danemark est allé plus loin dans l'intégration des problèmes d'environnement, de santé et de sécurité que presque partout ailleurs. Il existe une coopération officielle entre les autorités en charge des deux domaines. En juillet 1993, la loi sur l'environnement de travail a été amendée pour que les organisations de sécurité de l'entreprise traitent les problèmes d'environnement extérieur quand ils sont directement liés à l'entreprise. En outre, un projet de réglementation sur les risques en matière d'environnement a été envoyé aux autorités environnementales et aux services d'environnement du travail pour envisager un partage des responsabilités. Ces deux instances sont également chargées d'adopter des technologies propres.

Néanmoins, il reste au niveau local des problèmes d'intégration des problèmes d'environnement, de santé et de sécurité, étant donné la division actuelle des responsabilités, puisque les autorités locales sont responsables de l'environnement extérieur, alors que le gouvernement a la haute main sur l'environnement de travail. Puisque ces problèmes sont moins importants que la productivité, le rendement et la qualité du produit, l'intégration en matière de gestion dans ces deux domaines se limite actuellement à quelques grandes entreprises. Un fait intéressant: un projet de coopération entre les partenaires sociaux dans l'industrie, dans lequel les conventions collectives soulignent que toutes les modifications apportées à

l'organisation du travail doivent être débattues en commun avant leur application.

France

Ce pays a recours à des instruments économiques depuis plus longtemps que presque tous les autres. Ici, le principe du «pollueur-payeur» fait partie de la gestion des eaux depuis plus de trente ans. Ces six agences de bassin taxent l'utilisation et la pollution de l'eau. Les taxes sont basées sur le volume d'utilisation et la quantité des émissions, et elles servent à subventionner des investissements visant à réduire la pollution. Les déchets solides sont gérés par une réglementation dont le principe est que l'élimination des déchets ne doit pas nuire à l'environnement. Les ménages et l'industrie sont chargés d'éliminer les déchets. Les émissions atmosphériques sont réglementées de la même manière.

La France a proposé de rationaliser la fiscalité environnementale dans un cadre juridique en 2000. Plusieurs subventions vont jusqu'à la moitié de la valeur de l'investissement pour améliorer l'environnement. Il existe huit accords en matière d'environnement en ce moment sur le CO₂, la conservation de l'énergie, l'élimination des véhicules âgés, les problèmes d'emballage et de recyclage. Les accords environnementaux sont souvent appliqués avant la législation officielle.

Initiatives dans les carrières

Dans ce pays, les carrières produisent 350 millions de tonnes de déchets par an. Près de la moitié de ces déchets provient de formations rocheuses et l'autre de bassins fluviaux. Cette industrie souffre d'une très mauvaise réputation en ce qui concerne les risques professionnels dus à la densité des matériaux, aux explosifs, à la poussière, au bruit et aux gros équipements utilisés sur place. La faible rentabilité du secteur fait que le savoir-faire et les investissements en matière de santé et de sécurité ne sont pas prioritaires. Les primes que les carrières doivent verser à la caisse nationale d'assurance maladie sont quatre fois plus élevées que celles s'appliquant aux vignobles. Les carrières sont exemptes de la réglementation en matière de santé et de sécurité, et les dispositions relèvent de la loi sur les exploitations minières. Pour encourager les améliorations, c'est jusqu'à 70 % des coûts de santé et de sécurité en matière de formation, d'information et d'équipement qui sont subventionnés.

En France, les politiques contraignantes en matière de santé et de sécurité comprennent des normes sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la lutte contre l'incendie. En plus de ces normes obligatoires, il existe la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM): les primes peuvent être minorées jusqu'à 25 % pour les entreprises de moins de 200 personnes qui prennent des mesures particulières pour protéger la santé et la sécurité de leurs employés. Les primes sont plus basées sur le risque que sur le secteur. Néanmoins, les différences de primes entre les secteurs sont considérées comme trop faibles pour inciter les

entreprises à changer de comportement. Des régimes spéciaux de prêts et d'aides ont été mis en place pour les employeurs afin de réduire les accidents de travail.

Pour des raisons historiques, il existe une séparation nette entre, d'une part, les politiques d'environnement et, d'autre part, les politiques de santé et de sécurité. La législation sur la santé et la sécurité a été développée au début du XX^e siècle, alors que la législation sur l'environnement remonte dans sa plus grande partie aux années 60. À l'heure actuelle, peu d'entreprises ont adopté une démarche intégrée en ce qui concerne les problèmes d'environnement, de santé et de sécurité.

Italie

Dans ce pays, la politique en matière d'environnement repose sur des mesures coercitives. Une exception: la loi Merli stipule que les taxes sur l'extraction de l'eau et les eaux usées sont proportionnelles au potentiel de pollution. Les taxes sur les eaux usées sont calculées en fonction de la demande chimique et biologique en oxygène. Il existe des subventions pour encourager la R & D sur l'environnement, l'EMAS et l'écoétiquetage des produits. En novembre 1998, quarante accords volontaires avaient été signés entre, d'une part, le gouvernement central et les autorités régionales et, d'autre part, les entreprises et les associations professionnelles.

Initiatives dans le secteur de la céramique, district de Sassuolo-Scandiano (Italie)

Dans le district de Sassuolo-Scandiano (50 km²), 188 entreprises produisent environ 80 % de la céramique dans le pays. Dans les années 60, on a exprimé des inquiétudes sur l'utilisation du plomb dans la glaçure, la dispersion de la poudre de silice et le bruit. La situation s'est améliorée depuis par une combinaison de règlements mis au point de manière progressive presque expérimentale, quelquefois en collaboration étroite avec les entreprises elles-mêmes. Celles-ci ont mis en place un réseau flexible de coopération qui a disséminé des exemples de bonnes pratiques: adduction d'eau séparée des puits d'eau potable, système de contrôle de la qualité de l'air permettant de fixer des seuils acceptables de polluants atmosphériques, manuel sur la prévention des accidents.

Ici, la politique en matière de santé et de sécurité est dominée par des mesures coercitives. L'assurance maladie et accidents du travail est obligatoire pour les employeurs. Les primes se basent sur des formules complexes qui tiennent compte des statistiques sur les accidents du travail des trois dernières années pour plus de 3 330 catégories d'employeur. C'est un exemple évident d'incitations économiques directes en matière de santé et de sécurité. Les primes annuelles peuvent être ajustées jusqu'à un maximum de 20 % pour des raisons de santé et de sécurité, avec des modulations qui vont jusqu'à 15 % pour tenir compte des statistiques de l'entreprise en matière de prévention des accidents. En 1997, un programme «Industrie, commerce et services pour les entreprises» a mis des

subventions à la disposition des PME pour améliorer l'environnement de travail.

À part certains exemples, l'intégration des problèmes d'environnement, de santé et de sécurité est faible. En Ligurie, un exemple implique des associations locales du commerce et de l'industrie, les autorités locales, les agences locales pour la protection de l'environnement et l'organisme public d'assurance accident (INAIL).

Portugal

Le Portugal a mis en place des mesures pour susciter des incitations en matière d'environnement. Les taxes sur la consommation de l'eau permettent de récupérer les frais d'adduction et celles sur le traitement des eaux usées de financer des infrastructures. Les entreprises doivent acquitter un montant fixe pour l'évacuation des déchets. Une taxe sur les transports aériens est imposée sur les avions récents et de grande taille, les carburants pour automobiles, et d'autres produits énergétiques sont également taxés. Des taxes différentielles sont imposées sur la teneur en soufre et en plomb de l'essence et du fioul. Le gouvernement a lancé des programmes et des incitations financières pour soutenir une partie des investissements afin de susciter des initiatives environnementales. Elles se limitent à quelques secteurs et portent sur les technologies propres, le recyclage des déchets, les processus industriels pour la réduction du bruit et l'élimination des effluents, des liquides et des gaz polluants. Près de dix accords volontaires ont été signés depuis 1984.

Critères de bonnes pratiques

La phase 3 des recherches de la Fondation comportait des travaux de terrain sur les entreprises qui ont instauré des bonnes pratiques. L'encart 4 décrit quelques critères à utiliser.

Encart 4 – Critères de bonnes pratiques

- Critère 1** Si les cadres législatifs et réglementaires permettent d'identifier les problèmes
- Critère 2** Si les politiques et/ou les stratégies sectorielles aux niveaux local et régional sont transférables ou peuvent être appliquées ailleurs
- Critère 3** Si les cadres institutionnels et les processus de prises de décision attribuent des responsabilités et des rôles précis aux acteurs tels que le gouvernement central, les pouvoirs locaux, le secteur privé et les organismes représentatifs

Source: Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II, 1996).

Quand on cherche à comprendre le niveau de détermination des entreprises en matière d'environnement, de santé et de sécurité, il faut réfléchir à la *forme d'implication* et à la *phase d'implication*. L'implication peut passer par le personnel interne, le personnel externe et la participation à un réseau. L'entreprise peut également décider de ne pas s'impliquer. La phase d'implication porte sur la conception des instruments et les phases de mise en œuvre.

L'enquête qui portait sur 600 entreprises dans la métallurgie et le tourisme a montré que les entreprises qui ont mis en œuvre les meilleures pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont également celles qui, en général, participent au développement et à la formulation de ces politiques.

L'enquête a également débouché sur quelques conclusions intéressantes. Près de la moitié des entreprises dans les deux secteurs avaient adopté une attitude proactive en ce qui concerne les taxes sur l'eau et les déchets. Près de 40 % se fiaient à une expertise interne, 2 % à une expertise externe et 6 % participaient à un réseau. Les entreprises qui avaient recours à leur propre personnel étaient, en général, les entreprises les plus proactives.

Contexte politique

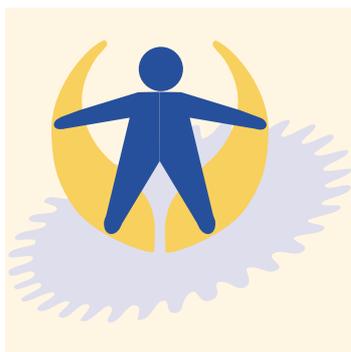
L'Union européenne approuve le recours aux instruments économiques dans le domaine de la protection de l'environnement. Le cinquième programme d'action en matière d'environnement précise: «Les instruments économiques et fiscaux devront prendre une place de plus en plus grande pour obtenir des prix qui reflètent la réalité de tous les coûts, pour faire jouer des incitations basées sur les mécanismes du marché et pour susciter un comportement économique qui soit également écologique.»

Bien qu'il soit difficile des points de vue juridique et moral de donner des valeurs aux préoccupations en matière de santé et de sécurité, les recherches de la Fondation montrent que l'industrie de l'assurance peut utiliser ses politiques de tarification pour mettre au point des incitations afin de récompenser les bonnes pratiques.

Il existe un certain chevauchement entre, d'une part, la protection de l'environnement et, d'autre part, la protection en matière de santé et de sécurité dans l'entreprise, et il faut se demander si les incitations économiques peuvent s'appliquer dans les deux cas.

Cette brochure a été préparée par Ecotec Research and Consulting.

Henrik Litske et Janet Smith sont les chargés de recherche de la Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, responsables du projet «Instruments économiques pour le développement durable: améliorer l'environnement de travail externe et interne».



PUBLICATIONS

Les publications de la Fondation sont en vente dans les bureaux de vente de l'UE ou à l'Office des publications officielles des Communautés européennes, L-2985 Luxembourg (www.eur-op.eu.int). Les documents gratuits sont disponibles sur demande sur le site web de la Fondation (www.eurofound.ie/publications/) ou en s'adressant à la Fondation.

1. **Economic Instruments for Sustainable Development: Improving the External and Working Environments, Part 1** (rapport)
N° cat.: SX-18-98-736-EN-C
Disponible en EN seulement
EUR 18
2. **Economic Instruments for Sustainable Development: Improving the External and Working Environments, Part 2** (rapport)
N° cat.: SX-25-99-932-EN-C
Disponible en EN seulement
EUR 18
3. **Sustainable Development: Practical Initiatives for Policymakers and the Social Partners** (résumé)
N° cat.: SX-20-99-923-*-C
Disponible dans toutes les langues
4. **Economic Incentives to Improve the Working Environment in Europe** (CD-ROM)
N° cat.: SX-08-97-371-EN-Z
Disponible en EN seulement
EUR 40
5. **Environmental Taxes and Charges — National Experiences and Plans** (rapport de conférence)
N° cat.: SY-97-96-766-EN-C
Disponible en EN seulement
EUR 7
6. **Environmental Taxes and Charges — National Experiences and Plans** (documents de conférence)
N° cat.: SY-97-96-774-EN-C
Disponible en EN seulement
EUR 31,50
7. **An Innovative Economic Incentive Model for Improvement of the Working Environment in Europe** (rapport)
N° cat.: SY-90-95-841-EN-C
Disponible en EN seulement
EUR 8,50
8. **Can Economic Incentives Improve Safety and Health at Work?**
N° cat.: SY-87-95-329-*-C
Disponible dans toutes les langues
9. **Catalogue of Economic Incentive Systems for the Improvement of the Working Environment** (rapport)
N° cat.: SY-82-94-876-EN-C
Disponible en EN seulement
EUR 8,50
10. **An Innovative Economic Incentive Model to Improve the Working Environment, Testing in France** (rapport)
N° cat.: SY-96-96-223-FR-C
Disponible en EN et en FR
EUR 7

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter le site *web* de la Fondation (www.eurofound.ie) ou contacter:
John Hurley
Chargé d'information
Tél. (353-1) 204 32 09
Fax (353-1) 282 64 56
E-mail: john.hurley@eurofound.ie

© Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi d'un exemplaire à la Fondation.

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Wyattville Road, Loughlinstown, Dublin 18, Irlande
Tél. (353-1) 204 31 00
Fax (353-1) 282 64 56/282 42 09
E-mail: postmaster@eurofound.ie
EF/00/76/FR



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
L-2985 Luxembourg

ISBN 92-897-0024-6



9 789289 700245